

RESUME DU PROJET DE DISPOSITIF DI.N.A.M.O.¹

PARTIE PROJET D'ETABLISSEMENT IME LA SAVOIE

Notre projet de dispositif comprend le projet d'établissement de l'IME La Savoie et prochainement le projet de service du SESSAD Professionnel du Haut Bugey. Nous faisons ici un résumé du projet d'établissement lequel vise à répondre à deux questions fondamentales :

1. A quels besoins de populations le projet se propose-t-il de fournir des réponses ?
2. Quel processus met-il en œuvre pour y parvenir ?

Notre objectif est de proposer un ensemble conjuguant **désinstitutionnalisation** et **personnalisation** favorisant une inclusion des bénéficiaires dans les dispositifs de droit commun. Ce dispositif propose d'envisager le parcours – et son évolution – de chacun des bénéficiaires dans l'environnement ordinaire de vie, de socialisation et de travail comme un choix prioritaire. Il vise l'accès des adolescents que nous accompagnons à toutes les institutions ouvertes à la population et s'inscrit pleinement dans l'esprit de la loi du 11 Février 2005.

L'autorisation

Par arrêté préfectoral du 27 Juin 2008, nous accueillons 74 adolescents garçons et filles âgés de 12 à 20 ans présentant une déficience mentale légère avec ou sans troubles associés.

Notre période de fonctionnement

Notre établissement est ouvert 200 jours par an pour ses bénéficiaires. L'accueil hebdomadaire est assuré à la fois pour des internes et des demi-pensionnaires. En fonction des projets personnalisés d'accompagnement, des rythmes d'accompagnement séquentiels ou temporaires peuvent être proposés à certains adolescents.

Missions et finalités de l'IME La Savoie

L'IME « La Savoie » a pour mission de développer des actions médico-éducatives à caractère individuel ou collectif, afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires accompagnés, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Ces actions contribuent à préserver leur intégrité physique et morale, favorisent leur développement personnel, renforcent les liens avec la communauté, dans le but de leur garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

¹ Dispositif d'Inclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire

Les prestations délivrées par l'établissement

Dix prestations sont délivrées par nos « services opérationnels » lesquels sont missionnés pour mettre en œuvre les projets personnalisés d'accompagnement. Ces prestations sont délivrées de manière transversale, chaque service et chaque fonction intervenant de façon différenciée pour :

1. Fournir au bénéficiaire une prestation en matière d'hôtellerie ;
2. Veiller à la protection et à la sécurité du bénéficiaire ;
3. Développer l'autonomie du bénéficiaire par l'extension de ses diverses capacités cognitives, motrices et opératoires ;
4. Favoriser la socialisation du bénéficiaire, par le développement personnel de conduites sociales et de modes de communication adaptés aux situations ;
5. Favoriser le développement psychique et la maturation adolescente du bénéficiaire ;
6. Assurer au bénéficiaire une scolarisation adaptée à son mode d'apprentissage ;
7. Assurer au bénéficiaire l'acquisition de gestes et d'attitudes professionnels pouvant aboutir à une formation qualifiante ;
8. Assurer au bénéficiaire une surveillance médicale, une coordination des soins médicaux ou psychologiques et proposer des actions d'éducation à la santé ;
9. Proposer et organiser des activités de loisirs et culturelles ;
10. Préparer à la vie adulte et faciliter l'accès à l'emploi du bénéficiaire.

La présentation des services opérationnels

■ **Un « service santé »**, qui assure des soins quotidiens et la coordination des soins plus importants, le suivi médical, l'éducation à la santé, le suivi psychologique.

■ **Un « service formation »**, qui comprend une unité d'enseignement et un service de formation professionnelle. Il assure la scolarité et l'apprentissage de gestes professionnels, pouvant préparer à une formation qualifiante.

■ **Un « service accompagnement à la vie sociale »**, qui contribue à l'apprentissage des gestes quotidiens et des conduites sociales et assure l'organisation et l'animation de loisirs.

■ **Un « service accès à l'emploi »**, qui accompagne les bénéficiaires dans leur démarche pour la recherche de stages. Ce service est en lien très étroit avec les entreprises de milieu ordinaire ou protégé pour mettre les bénéficiaires dans les dispositions favorables pour une embauche.

■ **Un « service de coordinateur des parcours et des projets »**, qui assure la coordination, le suivi et la co-évaluation des projets des bénéficiaires avec les divers intervenants internes et externes. Ce service assure aussi les fonctions habituellement dévolues à un service social en accompagnant les bénéficiaires pour l'accès aux droits sociaux et aux aides afférentes, ainsi que pour la liaison avec les services sociaux extérieurs.

Pour chaque prestation délivrée peut donc intervenir une pluralité de fonctions. Chaque professionnel concourt à la mise en œuvre de l'offre de prestations dans son champ de compétences spécifique. Il a

la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de la réunion de projet personnalisé du bénéficiaire. D'autre part, dans chaque service un référent principal est identifié, car plus particulièrement concerné par la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement dans son domaine d'intervention.

L'organisation de l'activité

La dynamique de l'accompagnement fait clairement apparaître trois périodes distinctes structurant le séjour du bénéficiaire :

■ **La période d'accueil** qui débute le jour de l'admission du bénéficiaire à l'IME. La durée de cette période est variable en fonction de l'âge et de l'adaptation du jeune dans l'établissement. Cette étape essentielle doit permettre au bénéficiaire de se familiariser et de s'adapter à la vie en collectivité et mieux comprendre et intégrer les raisons de son orientation en établissement spécialisé.

■ **La période de détermination** qui constitue à elle seule plus de la moitié du temps de séjour du jeune à l'IME, puisqu'elle dure généralement 3 ans. Elle débute souvent avec la découverte des ateliers de formation professionnelle. Les jeunes abordent cette étape particulière de leur développement qu'est l'adolescence, avec ses importants bouleversements physiques et psychologiques.

■ **La période de préparation à la vie d'adulte** qui est la dernière étape du séjour à l'IME dont la durée varie en fonction de la maturité et du rythme de progression de chacun. Les professionnels accompagnent chaque bénéficiaire dans l'élaboration d'un projet de vie d'adulte et l'aident à mettre en place les moyens de compensation nécessaires pour assumer ses besoins fondamentaux en termes d'insertion socio-professionnelle et de maturation psychique.

Durant ces trois phases les usagers fréquentent l'une des 5 classes de l'unité d'enseignement ainsi qu'un des 6 ateliers à partir de 14 ans. Les champs professionnels représentés sont *la restauration et les services* comprenant 1 atelier de cuisine traditionnelle et collective et 1 atelier de services en salle et d'entretien des locaux. *L'entretien et les aménagements des espaces naturels* comprenant 1 atelier pour l'entretien des espaces naturels et 1 atelier d'aménagements des espaces naturels. *L'entretien du Bâtiment* comprenant 1 atelier de Menuiserie et 1 atelier de Peinture.

L'évaluation de la qualité des services rendus

Confronté aujourd'hui à la nécessité d'être efficient, l'établissement se trouve fortement invité à s'interroger sur la qualité de ses services et des dispositifs déployés. Pour ce faire, nous avons mis en place une méthodologie et des processus spécifiques caractérisés notamment par l'installation d'un référent qualité chargé d'animer, suivre la démarche et d'exercer une veille continue en étroite collaboration avec le directeur. Un groupe ressource « Amélioration Continue de la Qualité » constitué de professionnels volontaires, participe au suivi de la démarche, l'expliquant aux différents professionnels, relayant leurs observations et interrogations.

Des groupes de progrès restreints sont chargés d'examiner les propositions d'amélioration et de produire des préconisations et des procédures concrètes. Des représentants des usagers et de leurs familles peuvent être associés à ces groupes. Ces groupes analysent également les indicateurs de résultat identifiés pour chacune de nos prestations de service. Cette démarche se veut durable, c'est-à-

dire pérenne, intégrée à l'activité de l'établissement, coordonnée avec les autres établissements et services des PEP 01.

La promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

Dans le cadre des textes législatifs en vigueur, des recommandations des autorités de contrôle et de l'ANESM en la matière, notre établissement a mis en place une politique de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance par divers moyens et en diverses circonstances, qu'il s'agisse d'informations, de veilles, de formations ou de procédures se déclinant pour partie de la manière suivante :

- La mise en place d'un protocole de prévention et traitement de la maltraitance ;
- Des formations collectives visant la promotion de la bientraitance ;
- La mise en place d'une procédure de recensement et de traitement des événements indésirables ;
- L'information des bénéficiaires quant à leurs droits et devoirs, et les possibilités de recours qui s'offrent à eux en cas de difficultés ;
- La sollicitation d'intervenants extérieurs sur des thèmes comme la prévention des risques, les conduites addictives, le racket, etc. ;
- Le maintien d'un climat de confiance et d'ouverture qui permet aux bénéficiaires de pouvoir se confier à tout moment à une personne de leur choix.

D'autre part, le directeur considère que le style de management employé génère ou non un climat propice à la confiance et à l'investissement professionnel. Il est donc très attentif au développement des compétences managériales des cadres intermédiaires auprès des personnels sous leur responsabilité afin de contribuer plus largement à la mise en œuvre d'accompagnements bientraitants pour chacun des bénéficiaires.

Les perspectives d'évolution pour la période 2014-2018

Ce passage d'une logique d'établissement à une logique de dispositif se fera donc progressivement entre 2014 et 2018 en concordance avec les fiches actions du CPOM pour la même période. Les principales perspectives d'évolution sont les suivantes :

- Développer l'inclusion scolaire en collège, centres de formation professionnelle et entreprises ;
- Faire vivre une démarche associative pilotant la politique de bientraitance des ESSMS ;
- Construire un IME neuf à Hauteville, pivot du dispositif DINAMO ;
- Créer un service d'hébergement en ville en complément du nouvel IME ;
- Redéployer des places d'IME pour mettre en œuvre un accompagnement de type SESSAD Professionnel 16-21 ans ;
- Redéfinir la fonction de coordinateur de projet et de parcours, afin d'améliorer l'articulation projet personnalisé /projet institutionnel (d'établissement / de dispositif) ;
- Permettre pour l'ensemble des autorisations une certaine fongibilité de l'activité dans le dispositif.

Mots clés : Désinstitutionnalisation - Inclusion - Personnalisation – Parcours - Prestations de service – Qualité – Evaluation - Bientraitance – Evolution - Territoire